

qui se voit, pour une raison ou une autre, obligé de s'absenter de son secteur électoral le jour du scrutin régulier.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MODIFICATION RELATIVE À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à déposer le bill n° 7, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu en ce qui a trait à la communication de renseignements.

—Monsieur l'Orateur, l'objet du présent bill est de supprimer, en partie, de la loi de l'impôt sur le revenu les dispositions relatives au secret en ce qui concerne les déclarations d'impôt des sociétés constituées en corporation. Le bill permettra à un ministre de communiquer au Parlement les renseignements provenant des déclarations d'impôt des dites sociétés.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

MODIFICATION PRÉVOYANT DES AUDIENCES PUBLIQUES DANS LE CAS DES APPELS PORTÉS PAR DES CORPORATIONS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) demande à déposer le bill n° 8, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu en ce qui concerne les appels portés par les corporations.

—Monsieur l'Orateur, le motif de ce bill est de modifier la partie de la loi de l'impôt sur le revenu concernant les appels portés par des corporations devant la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu. Aucune modification n'est prévue en ce qui concerne les appels portés par les particuliers devant la Commission, appels qui doivent être instruits à huis clos à moins qu'il en soit désiré autrement. Par contre, ce bill stipulerait que tous les appels portés devant la Commission d'appel par des corporations devront être entendus publiquement.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MODIFICATION TENDANT À L'IMPRESSION EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS DES EFFETS NÉGOCIABLES

M. Raoul Poulin (Beauce) demande à déposer le bill n° 9, tendant à modifier la loi sur l'administration financière relativement à l'emploi des deux langues officielles.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

—Monsieur l'Orateur, le présent projet de loi a pour objet de faire imprimer dans les deux langues officielles les chèques, mandats-poste, bons de poste et tout autre envoi analogue de fonds de tout ministère ou de toute société de la Couronne. Cela est conforme au principe établi dans la loi sur la Banque du Canada.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

MODIFICATION TENDANT À ÉTENDRE AU LIN ET AU SEIGLE LA COMPÉTENCE DE LA COMMISSION

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain) demande à déposer le bill n° 10, tendant à modifier la loi sur la Commission canadienne du blé en vue d'étendre la compétence de la Commission au lin et au seigle:

—Monsieur l'Orateur, le présent projet de loi a pour objet de modifier la loi sur la Commission canadienne du blé. A l'heure actuelle, la Commission est habilitée à s'occuper du blé, de l'avoine et de l'orge. La modification proposée aura pour effet d'étendre la compétence de la Commission au commerce du lin et du seigle.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LOI D'URGENCE SUR L'AIDE À L'EXPLOITATION DES MINES D'OR

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS RELATIVE À LA MODIFICATION TENDANT À FAVORISER L'EXPLORATION

A l'appel de l'ordre du jour.

(Texte)

M. Armand Dumas (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Mines et des Relevés techniques. L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre si le Gouvernement a l'intention, au cours de la présente session, de proposer des amendements à la loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, afin de leur fournir une aide plus substantielle?

L'hon. Paul Comtois (ministre des Mines et des Relevés techniques): Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre des Finances (M. Fleming) et moi-même avons reçu une délégation de la *Canadian Metal Mining Association* tout récemment. Les fonctionnaires du département étudient présentement les suggestions et les recommandations qui nous ont été faites à ce moment-là, et dès que leur rapport nous aura été présenté, nous le communiquerons aux membres du cabinet.